

[CNSA : 2016, nouvelle étape de la modernisation des MDPH \[1\]](#)

Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. (2017). **2016, nouvelle étape de la modernisation des MDPH**. Paris : CNSA.

Ce rapport annuel sur l'activité des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) en 2016 a été réalisé par le pôle Partenariat institutionnel de la Direction de la compensation de la CNSA sous la coordination de Virginie Hoareau, avec l'appui de Manon Bonnet et d'Anne-Lise Brasseur. La partie consacrée aux maquettes financières et aux effectifs des MDPH a été consolidée par Clémence Aberki et Emmanuelle Brun. Les données statistiques relatives à l'activité des MDPH ont été consolidées par la mission Statistiques de la Direction de la compensation (Amandine Weber et Patrice Dijoux). En 2016, les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) confirment leur engagement à répondre au double enjeu de la qualité de service et de l'optimisation des organisations dans un contexte de croissance continue de l'activité. En effet, si l'augmentation du nombre de demandes se poursuit, le nombre de décisions rendues continue de progresser dans des délais de traitement qui restent contenus.

[Consulter le rapport \(CNSA\) \[2\]](#)

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/cnsa-2016-nouvelle-%C3%A9tape-de-la-modernisation-des-mdph>

[2] <https://www.cnsa.fr/node/3955>